Déclaration de portabilité des droits Santé des salariés agricoles non cadres des exploitations et CUMA viticoles de la Champagne délimitée)



Participant (e) (ancien salarié de l'entreprise)	Identification de l'Entreprise
Nom :	N°SIRET :
Prénom(s) :	N°ANIPS :
N° Sécurité Sociale	Raison sociale (ou cachet)
Date de naissance :	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
Situation de famille* : Célibataire □ Marié(e) □ Veuf(ve) □ Divorcé(e) □ Pacsé(e) □ Vivant en concubinage □ Séparé(e) de corps judiciairement □	Correspondant : Téléphone :
Nombre d'enfant(s) à charge :	
*Le maintien des garanties s'étend aux ayants droi <u>t inscrits au régime Frais de santé à la date de cessation du contrat de travai</u> l du participant.	
Cessation du contrat de travail	
Date de cessation du contrat de travail :	
	 Arrivée à terme du CDD Rupture pour motif légitime et sérieux du CDD à objet défini Rupture du contrat d'apprentissage ou en alternance
Prise d'effet de la garantie	
La garantie est accordée dès la cessation du contrat de travail, sous réserve de l'envoi à l'organisme assureur du présent document dans le délai de 10 jours suivant la date de cette cessation. À défaut, la garantie ne sera pas acquise.	
Portabilité de la garantie Santé	
L'entreprise demande à faire bénéficier de la portabilité de la garantie Santé, le participant désigné ci-dessus dans les conditions contractuellement définies à compter de la date de cessation de son contrat de travail indiquée ci-dessus et jusqu'au maximum.	
Informatique et libertés	
Les données personnelles concernant les participants sont traitées dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la gestion de l'affiliation et des garanties. Les informations concernant les participants sont destinées aux services de l'Institution, au(x) mandataire(s), assureur(s), réassureur(s) ainsi qu'aux organismes professionnels intervenant au contrat.	
En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les intéressés peuvent demander, en justifiant de leur identité, communication et rectification, s'il y a lieu, de toute information les concernant qui figurerait sur tout fichier utilisé dans le cadre du présent régime par courrier au siège de l'Institution – ANIPS Immeuble West Park 2 – 2 boulevard Pesaro – 92024 NANTERRE.	
Signature	
L'entreprise contractante : certifie relever du champ d'application de l'Accord du 8 juillet 20 au bénéfice des salariés agricoles non cadres des exploitations CUMA viticoles de la Champagne délimitée, certifie l'exactitude des mentions portées à cette demande, reconnaît avoir reçu la documentation contractuelle et la notice d'information précisant les conditions de maintien des droits au titre de la portabilité.	et Cachet de l'entreprise et signature de la personne qualifiée dans l'entreprise pour certifier l'exactitude des déclarations

Cette déclaration est à retourner à : Groupama Nord Est-Pôle Prévoyance Collectives - 12 boulevard Roederer CS20049 - 51721 REIMS CEDEX